

L'insoutenable sort des jeunes migrants laissés à la rue à Paris

PAR CARINE FOUTEAU
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017



Dans le jardin de la rue Pali-Kao, à Paris, le 28 septembre 2017 © CF

Quelque 200 adolescents étrangers ont été signalés sans abri à Paris en septembre, selon l'estimation de bénévoles. Racket, prostitution, drogue : à la rue, ces jeunes refusés par l'aide sociale à l'enfance sont exposés à toutes les violences.

Depuis plusieurs mois, la situation ne fait qu'empirer. Des dizaines de jeunes migrants se retrouvent livrés à eux-mêmes dans les rues de Paris, en raison de la défaillance des structures responsables de leur accueil. Sans l'aide d'habitants leur apportant des repas, des vêtements chauds, des chaussures, des paroles réconfortantes, et parfois leur ouvrant leur appartement quelques nuits, ils seraient abandonnés à leur sort, au mépris des principes inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant, signée par la France, et des lois nationales garantissant théoriquement leur « protection » et leur « mise à l'abri ».

Ce dernier jeudi de septembre, vers midi, dans le jardin de la rue Pali-Kao, près du métro Couronnes dans le quartier de Belleville, ils sont environ 200, regroupés autour d'une table de ping-pong sur laquelle s'amoncellent des vivres. Des salades de riz multicolores, des plats de lentilles à volonté, des pâtisseries appétissantes. Tout est bien disposé. Les adolescents ont l'air affamés. Et épuisés. Mais ils semblent heureux de voir des gens s'occuper d'eux. La mairie n'est pour rien dans cette distribution, organisée depuis plusieurs mois tous les jeudis et les vendredis. L'État non plus. Ce sont des gens, comme ça, qui se

sont rencontrés sur Facebook et ont décidé de faire ce qui leur était possible pour venir en aide à ces jeunes venus de loin.

Beaucoup sont ivoiriens ou guinéens. Celui-là, en tongs et tee-shirt, frissonne de froid. Cet autre au visage poupin annonce son âge : 12 ans. Celui-ci montre des égratignures sur ses joues et son front. Certains patientent calmement dans la file et s'écartent de la table une fois leur assiette remplie. D'autres jouent au foot ou discutent en attendant que l'affluence diminue.



Dans le jardin de la rue Pali-Kao, à Paris, le 28 septembre 2017 © CF

Hamid est afghan, il a 14 ans. Il a fui les talibans qui cherchaient à l'enrôler. Il est parti seul, a parcouru à pied les milliers de kilomètres séparant l'Europe de sa région natale de Nangarhar ; il est passé par l'Iran, la Turquie et la Bulgarie, avant d'arriver en France. Il est stressé : l'entretien au cours duquel la Croix-Rouge, pour le compte de la mairie de Paris, va questionner sa minorité a lieu le lendemain. Il est hébergé dans un hôtel « très sale », précise-t-il en faisant la grimace. Un compatriote, Shamir, 16 ans, originaire de Kandahar, vient de passer son entretien ; il n'a pas encore le résultat. Lui aussi est hébergé dans un hôtel. Là, le personnel le malmène. Il raconte comment la police bulgare l'a pourchassé et tabassé. « *Ma famille en Afghanistan s'inquiète pour moi. Pour ne pas leur faire peur, je ne leur dis rien de ce qu'il m'arrive* », dit-il laconique. Pourquoi est-il venu en France ? « *Avant mon départ, je ne connaissais pas les différents pays d'Europe. Je suis arrivé à Paris par hasard* », répond-il, éludant la question sur les passeurs.

Voilà plusieurs semaines qu'Agathe Nadimi connaît ces deux garçons. Et tous les autres, qui l'interpellent par son prénom. « *Agathe, j'ai besoin d'un téléphone pour appeler ma maman* », lui dit un adolescent l'air

penaud. « *Agathe, tu aurais des chaussures ?* », lui demande un autre en baissant la voix. « *Agathe, tu me trouves un appartement ?* », la supplie un troisième vêtu d'un tee-shirt à l'effigie de Titi et Grosminet. Agathe fait partie des quelques anges gardiens qui se relaient bénévolement depuis un an et demi pour apporter leur aide, sans compter leur temps ni ménager leur énergie.



Agathe en pleine discussion avec un jeune Afghan © CF

Elle retrouve ces jeunes esseulés, plus tôt dans la matinée, plusieurs fois par semaine, non loin de là, devant les locaux du Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (Demie), structure confiée par la mairie de Paris à la Croix-Rouge, rue du Moulin-Joly. C'est là qu'ils doivent se présenter lorsqu'ils arrivent dans la capitale pour espérer dormir avec un toit sur la tête et, à plus long terme, bénéficier des droits attachés à leur minorité, à travers l'aide sociale à l'enfance (ASE), dont ils relèvent, compte tenu de l'extrême précarité dans laquelle ils vivent. « *Ces jeunes continuent d'arriver, ça n'arrête pas, ils ont faim, ils n'ont rien à se mettre, on est au bout du rouleau. C'est très rude de les voir dans cet état, ils sont paumés* », souffle Agathe.

Chaque jour, elle voit la nuit arriver avec appréhension. Qui va dormir dehors ce soir ? Son petit carnet est noirci des noms, numéros de téléphone et difficultés de chacun. Inlassablement, elle rouvre son carnet d'adresses d'« *hébergeurs solidaires* » pour tenter de trouver une solution pour les laissés-pour-compte de l'aide sociale à l'enfance. « *Certains de ces gamins ont des têtes de poupons. On ne peut décemment pas ne rien faire pour eux*, dit-elle. *Ces enfants sont ballottés. Je pleure auprès des uns et des autres pour obtenir de l'aide. Chaque jour on remet*

ça. » Barbara, marathonnienne de haut niveau, est à ses côtés. À son épaule, elle porte deux gros sacs remplis de paires de baskets. Elle repère les jeunes en tongs qui pourraient entrer dans un 40 et trouve rapidement preneur.

La ville ne dispose pas d'estimations du nombre de jeunes à la rue. La petite équipe de bénévoles qu'a constituée autour d'elle Agathe à partir d'un billet sur Facebook, Les midis du mie, tient à jour son propre fichier : ils sont environ 200 à s'être signalés comme n'ayant pas eu de logement à un moment donné au cours du mois de septembre. Un chiffre largement en deçà de la réalité, puisqu'il ne concerne que les jeunes rencontrés à Belleville. « *Beaucoup dorment à la Porte de la Chapelle, ou dans les gares. Il faudrait des bonnes volontés pour aller les chercher où ils sont* », dit Agathe.



Agathe note les besoins de chacun des mineurs à la rue sur son carnet © CF

Ces jeunes venus principalement d'Afrique subsaharienne – avec une accélération des arrivées depuis la Guinée et la Côte d'Ivoire –, et dans une moindre mesure d'Afghanistan, du Soudan et d'Érythrée, débarquent éreintés en France. Ils ont fait l'expérience de parcours migratoires longs, éprouvants et dangereux. Avant de traverser la Méditerranée à bord de canots pneumatiques surchargés, la plupart d'entre eux ont vécu en Libye, où, selon un **récent rapport** de l'Unicef et de l'Organisation internationale pour les migrations, les mineurs sont massivement victimes de mauvais traitements, voire de torture.

Ouattara est ivoirien. Il a quitté son pays parce que son oncle, qui l'a accueilli après le décès de ses parents, le maltraitait. En Libye, il est resté emprisonné huit à neuf mois dans un hangar dans lequel il était frappé quotidiennement par ses geôliers. Il a fini par être libéré par « *un Arabe* » qui l'a fait travailler dans un

champ, d'abord gratuitement, puis qui a financé sa traversée vers l'Europe plutôt que de le payer. Âgé de 16 ans, il n'a pas pu entrer dans le Demie de la Croix-Rouge : il s'est fait rejeter au faciès, sans qu'aucun motif lui soit notifié. Ont suivi plusieurs nuits à la rue, avant qu'Émilie, membre du réseau d'« hébergeurs solidaires », ne lui ouvre la porte de son appartement. « *Je me sens un peu mieux depuis ce moment* », lance-t-il, un sourire aux lèvres.

Ils sont nombreux à ne pas trouver à Paris le havre de paix espéré. C'est même parfois l'enfer qui se perpétue. « *Ceux qui dorment dehors sont victimes de rackets, ils sont pourchassés, tabassés, ils se font voler leurs affaires. Ils risquent de tomber dans des réseaux de pédophilie ou d'esclavage. Certains se droguent ou boivent de l'alcool* », témoigne Agathe, qui souligne qu'ils se regroupent vers la Porte de la Chapelle, « *repaire de prostitution et de deals en tout genre* ». La jeune femme donne l'exemple de deux mineurs qu'elle a récemment récupérés « *cassés* » après une nuit à la rue : l'un avait la lèvre éclatée, l'autre une côte fêlée. « *Ils ont une trouille bleue de rester dehors* », observe-t-elle, avant d'évoquer le souvenir d'un enfant qu'un compatriote a logé en échange d'interminables heures de travail manuel non rémunérées. « *J'ai dû le sortir de là. Un jour je lui ai dit : "Tu prends tes affaires et tu n'y retournes pas." Il a fallu lui trouver une solution de logement alternative.* »

Le parcours fléché par la mairie de Paris pour ces jeunes commence donc au Demie de la rue du Moulin-Joly. Lorsqu'ils s'y rendent, ils ne sont pas sortis d'affaire. La porte d'entrée, comme Ouattara en a fait l'expérience, ne s'ouvre qu'aléatoirement. Selon plusieurs témoignages de bénévoles, relayés par le **Défenseur des droits**, des jeunes sont régulièrement refusés d'office. Il arrive que des gardiens leur bloquent le passage, au motif qu'ils n'ont pas l'air de mineurs, même s'ils disposent d'un extrait d'acte de naissance prouvant leurs dires. Rien n'autorise de tels refus au faciès. Mais la pratique semble s'être développée au fur et à mesure que les arrivées s'accéléraient, dans le cadre de l'afflux migratoire que connaît l'Europe depuis le printemps 2015. Pour les questions, la Croix-Rouge renvoie à la mairie de

Paris. Celle-ci, interrogée par Mediapart, dément les observations faites sur le terrain et déclare que tous les jeunes se présentant au Demie font l'objet d'une « *mise à l'abri* ».

En tant que capitale, Paris est en première ligne : passé de 1 300 en 2015 à près de 2 000 en 2016, le nombre de jeunes évalués pourrait atteindre 6 000 en 2017, selon les projections de la mairie. Malgré cette forte hausse, le budget de la Ville diminue (80 millions d'euros cette année contre 90 millions en 2014) pour deux raisons principales : depuis la circulaire du 31 mai 2013, ceux qui sont reconnus comme ayant moins de 18 ans sont répartis sur l'ensemble du territoire afin de ne pas faire peser la prise en charge sur les quelques mêmes départements. Par ailleurs, il semble que leur minorité soit de plus en plus fréquemment contestée. Conséquence, la courbe des jeunes évalués ne suit pas celle des jeunes admis à l'ASE à partir d'entretiens réalisés à Paris : ces derniers n'ont été que 419 en 2016 et 560 de janvier 2017 à août 2017.

Outre les jeunes rejetés au faciès, d'autres adolescents se retrouvent à la rue en raison de la saturation du parc hôtelier. Avant d'avoir été « *évalués* », ils font face à un vide juridique complexe : aux termes d'une circulaire du 25 janvier 2016, la responsabilité de leur « *mise à l'abri* » incombe aux départements, mais l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles limite cette intervention à quelques cas particuliers. Ils devraient donc relever de l'hébergement d'urgence que l'État est censé garantir de manière inconditionnelle, sauf que le Samu social, chargé de cette fonction, les refuse au prétexte de leur minorité, les renvoyant à... l'aide sociale à l'enfance.

« Ils regardent si les jeunes ont des larmes dans les yeux »

À la sortie du Demie, les plus chanceux sont hébergés dans des chambres parfois miteuses (17 euros sans douche), le temps que leur situation administrative soit examinée. De même que le premier accueil et l'évaluation sont assurés par la Croix-Rouge, la « *mise à l'abri* » est prise en charge par un opérateur associatif, France terre d'asile, au nom de la mairie.

L'insalubrité de certaines chambres est telle qu'il n'est pas rare que les hôtes se retrouvent le corps couvert de piqûres de punaises de lit.



Barbara organise des essayages de baskets © CF

L'examen d'évaluation a lieu en moyenne quatre à cinq semaines plus tard (alors que la loi prévoit un délai maximal de cinq jours). Ce rendez-vous constitue une épreuve décisive pour la suite des événements. L'évaluateur de la Croix-Rouge doit déterminer si son interlocuteur a moins de 18 ans comme il le prétend et s'il est effectivement « isolé », c'est-à-dire sans proche majeur avec lui. Il se prononce sur la base de documents, dont l'acte de naissance quand le migrant en possède un, sur son témoignage, à l'aide d'un questionnaire préétabli, et sur son aspect physique. Comment ne pas se tromper à quelques mois près ? L'exercice s'avère incertain. Et cruel. Au point que les associations de défense des droits des étrangers dénoncent un « tri » drastique.

Selon des chiffres cités par Médecins du monde (MDM), jusqu'à 80 % des jeunes qui se présenteraient à Paris verraient leur minorité contestée, avant, pour certains d'entre eux, d'être « rattrapés » par un juge. « La présomption de majorité ou de fraude est quasi systématique », regrette MDM, dans un **dossier réalisé sur ces adolescents en quête de protection**. « Des détails extrêmement précis sont demandés aux jeunes qui ne sont pas en mesure, en raison de leur état psychologique, de restituer leur récit sereinement et de façon cohérente. La simple analyse de leur apparence physique (vêtements, pilosité, posture, etc.) suffit parfois à remettre en cause leur minorité et mène à des conclusions totalement subjectives, voire farfelues », indique l'ONG, qui propose des consultations à Paris, ainsi qu'à Caen et à Nantes, dédiées aux mineurs isolés étrangers.

Même constat du côté d'Agathe Nadimi : « Les papiers d'identité sont passés au crible pour débusquer les faux papiers ou les papiers usurpés. Le but de ces évaluations est de trouver la faille qui permettra de justifier un refus. » Selon elle, outre les critères officiels, les évaluateurs feraient leur petite sauce. « Ils regardent si les jeunes ont des larmes dans les yeux ; s'ils les trouvent trop bien habillés ou remarquent un téléphone portable rutilant, ils considèrent qu'ils ne sont pas vulnérables et les refusent », indique-t-elle. « C'est un mauvais moment pour eux. Ils sont mis à nu psychologiquement. Ils doivent se raconter alors qu'ils détestent ça. Ils ont peur des questions-pièges », ajoute-t-elle.

Quelques jours après l'entretien, la décision, validée par l'administration, tombe. Dans tous les cas, les adolescents doivent quitter leur chambre d'hôtel sur-le-champ. S'ils sont déclarés mineurs, l'ASE prend le relais et les héberge. S'ils sont déclarés majeurs, ils se retrouvent à la rue. Agathe et son équipe les récupèrent désespérés à la sortie du Demie avec leur lettre de refus. « Il y en a de plus en plus. Ces derniers temps, ça n'arrête pas ! », constate-t-elle. Ces lettres de refus, motivées *a minima*, se ressemblent toutes. « Elles sont faites de copier-coller, à base de "récit lacunaire" ou de "rien ne justifie l'isolement ou la minorité alléguée". » « L'évaluation des mineurs semble être une variable d'ajustement utilisée en fonction des capacités d'accueil », remarque MDM. Ils n'ont alors d'autre recours que de saisir le juge des enfants – ou d'aller tenter leur chance dans d'autres départements. Mais cette saisine, qu'ils rédigent avec l'aide des bénévoles de la **Permanence juridique collective**

venant en aide aux jeunes isolés étrangers (Adjie), ne suspend pas la décision administrative de non-prise en charge par l'ASE.



L'association des Pâtisseries solidaires récupère des invendus et les distribue lors des repas des jeudi et vendredi. © CF

Le circuit judiciaire s'enclenche alors. En fonction des juges, c'est le jour et la nuit. Certains sont bienveillants, d'autres non. En cas de doutes, même s'ils possèdent des papiers d'identité, le juge peut recourir à des tests osseux, pourtant reconnus par la communauté scientifique comme non fiables. Basés sur un protocole établi dans les années 1930, ces tests radiologiques souffrent d'une marge d'erreur allant jusqu'à 18 mois. Lors des audiences, il arrive qu'il n'y ait pas de traducteurs. Agathe Nadimi raconte le cas d'un jeune qui s'est fait renvoyer de l'audience parce qu'il se grattait. « *Je ne tiens pas à avoir la gale !* », se serait justifié le juge. « *C'est la loterie : en fonction du nom du magistrat, on sait par avance dans quel sens va aller la décision* », regrette-t-elle.

Quand leur minorité n'est pas reconnue par les autorités, ces jeunes se retrouvent définitivement exclus de toute prise en charge. « *L'annonce du refus et la remise en cause de leur identité et de leur récit créent une nouvelle rupture chez les mineurs et peuvent les précipiter dans un état psychique alarmant, allant de la sidération au passage à l'acte suicidaire* », assure MDM.

Si Paris est l'un des départements les plus concernés, avec la Seine-Saint-Denis, la problématique des mineurs isolés touche l'ensemble du territoire. Selon le dernier **recensement du ministère de la justice**, 9 181 jeunes ont été reconnus mineurs étrangers non accompagnés en France du 1^{er} janvier au 15 septembre 2017, contre environ 8 000 en 2016 et 6 000 en 2015. Ils sont autant, vraisemblablement, à être laissés

sans protection, les taux de refus à l'entrée de l'ASE, pour cause de minorité contestée, atteignant 60 % en moyenne.

Un **rapport d'information du Sénat** présenté le 28 juin 2017 s'alarme de la croissance « *exponentielle* » de leur nombre. « *Si le phénomène est apparu dès la fin des années 1990, il a pris depuis quelques années une ampleur extrêmement préoccupante* », note-t-il, soulignant les tensions financières qui en résultent entre les départements, compétents en matière d'aide sociale à l'enfance, et l'État, chargé de les soutenir financièrement et de coordonner l'action des services déconcentrés (école, santé, formation).

En cumulant les dossiers, le rapport sénatorial évalue à 25 000 le nombre total de mineurs qui pourraient être pris en charge en décembre 2017, contre 13 000 fin 2016 et 4 000 fin 2010 (pour un coût moyen par jour estimé à 150 euros par personne). Face à cette situation potentiellement explosive, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, et la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, ont annoncé le 18 septembre 2017 un plan pour « *améliorer l'accueil des mineurs non accompagnés* », dans lequel il est notamment question de « *limiter les réévaluations de minorité* », autrement dit... de réduire le nombre de décisions de justice reconnaissant comme mineurs des jeunes qui ne l'auraient pas été auparavant. Après avoir évalué à **1 milliard d'euros par an** le coût supporté par les départements pour ces mineurs, *Le Figaro* a révélé que le gouvernement étudiait la piste de la création d'un **fichier national** pour éviter que les déboutés ne se présentent dans d'autres départements.

Depuis que les arrivées augmentent, les associations notent, de leur côté, un accroissement proportionnel du nombre de rejets. Refusant que ces jeunes soient réduits à leur coût budgétaire, plusieurs d'entre elles ont décidé de se mobiliser. Lancée par la Cimade, la Fédération des associations de solidarité avec tou.te.s les immigré.e.s (Fasti), la FCPE, la FSU, le Gisti, la LDH, Médecins du monde, RESF ou encore le Syndicat de la magistrature, une **campagne d'information** relayée sur un **blog sur Mediapart**

a débuté en septembre 2017 dans le but d'alerter l'opinion publique sur le sort dramatique de ces mineurs.

Au jardin Pali-Kao, après la distribution du repas, une petite bande entoure Agathe. C'est le moment tant attendu de la répartition des téléphones portables, recharges et cartes SIM qu'elle a récupérés grâce aux réseaux sociaux. Pendant ce temps, Barbara, la marathonnienne, termine sa conversation avec Yaya, un Ivoirien qu'elle a hébergé quelque temps. Il la félicite pour son classement lors d'une course à Paris. Reconnu mineur par l'ASE, il attend désormais les

résultats d'un test qu'il a passé pour entrer au lycée. « *Il y a plein de belles histoires aussi* », lance la bénévoles. Yaya se remémore avec terreur ses nuits passées dehors. Maintenant, il est prêt à parler d'avenir et de son projet de devenir boulanger. Ouattara, qui se verrait bien dans la mécanique, s'apprête à retourner chez Émilie. Il confie avoir assisté ce matin à son premier cours de français à la bibliothèque du quartier. « *Ça m'a rendu très, très heureux* », dit-il doucement.

Boîte noire

Certains prénoms ont été modifiés.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.